

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date d'émission 01-oct.-2018 Date de révision 01-oct.-2018 Numéro de révision 1

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 11292441

Nom du produit WG#-RA1.Infinium.55mL

Substance pure/mélange

Contient Formamide

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée réactif

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

Illumina United Kingdom Chesterford Research Park Little Chesterford Nr Saffron Walden Essex CB10 1XL United Kingdom

www.illumina.com

Pour plus d'informations, contacter

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-858-809-ILMN 1-858-202-4566 Adresse e-mail SDS@illumina.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1-760-476-3961

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B - (H360)

## Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

La préparation est classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Formamide



Symboles/pictogrammes

Aucun(e)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360D - Peut nuire au fœtus

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

2.3. Autres dangers

Autres dangers Aucun(e) connu(e)

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La préparation est classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Formamide	200-842-0	75-12-7	10-30	Repr. 1B (H360D)

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure.

**Inhalation** En cas de symptômes, sortir au grand air. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Contact cutané Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe

et persiste.

**Ingestion** Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les

de premiers secours

mesures de protection individuelles appropriées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau. Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction appropriés Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles**Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Tenir à l'écart le

personnel superflu.

Pour les non-secouristes Utiliser l'équipement de protection individuel requis

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Éviter tout rejet à l'égout, dans les cours d'eau ou dans le sol. Voir la Section 12 pour plus

d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Endiguer le plus en

aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

#### Méthodes de nettoyage

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Déversement important. Éviter que les écoulements ne pénètrent les canalisations, les égouts ou les rivières. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

réactif.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Formamide	-	STEL: 30 ppm	TWA: 20 ppm	S*	Skin
75-12-7		STEL: 56 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 30 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm	
		TWA: 20 ppm		TWA: 19 mg/m <sup>3</sup>	
		TWA: 37 mg/m <sup>3</sup>		•	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Formamide	-	TWA: 10 ppm	=	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm
75-12-7				TWA: 19 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>
				STEL: 20 ppm	Skin
				STEL: 37 mg/m <sup>3</sup>	
				Skin	

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Formamide	Skin	Skin	TWA: 23 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm
75-12-7	STEL 18 ppm	TWA: 10 ppm	_	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>
	STEL 32 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup>		Skin	STEL: 30 ppm
	TWA: 9 ppm			STEL: 15 ppm	STEL: 54 mg/m <sup>3</sup>
	TWA: 16 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 27 mg/m <sup>3</sup>	·

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques **Douches** Rince-oeils

Systèmes de ventilation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Protection de la peau et du Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protectionrésistant aux produits

corps **Protection respiratoire**  chimiques, et correspondant au risque d'exposition.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Aucune donnée disponible

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

incolore liquide Inodore À léger Aspect Odeur Couleur Aucune donnée incolore Seuil olfactif disponible

**Propriété** Valeurs Remarques • Méthode Aucune donnée disponible pН Point de fusion / point de Aucune donnée disponible congélation Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Limites d'inflammabilité dans l'air Aucune donnée disponible

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité de vapeur Densité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Hydrosolubilité Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleTempérature de décompositionAucune donnée disponibleViscosité cinématiqueAucune donnée disponibleViscosité dynamiqueAucune donnée disponible

Propriétés explosivesAucune donnée disponiblePropriétés comburantesAucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune donnée disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport **10.2. Stabilité chimique** 

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e). Sensibilité aux décharges Aucun(e).

statiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<u>Informations sur le produit</u> Toxique pour la reproduction.

**Inhalation** Dans des conditions normales d'utilisation prévu, cette substance ne devrait pas être un

danger d'inhalation.

**Contact oculaire** Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané Ingestion Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Aucun effet nocif connu en cas d'ingestion de quantités susceptibles d'être

ingéréesaccidentellement.

Toxicité aiguë

**Toxicité aiguë inconnue** 78.7% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

	Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ſ	Formamide	= 5577 mg/kg (Rat) > 5000 mg/kg	-	> 3900 ppm (Rat) 6 h
-		(Rat)		

Corrosion/irritation cutanée

Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation

Non classé.

oculaire

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Sensibilisation

Non classé.

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Toxicité pour le développement

Non classé.

Tératogénicité

Non classé.

STOT - exposition unique

Non classé.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

**Symptômes** 

Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration

Non classé.

# **Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Contient 9.4 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues	/végétaux aquatiques		Poisson	Crustacés
Formamide	50	0 mg/L: EC50 72 h		4600 - 9300 mg/L: LC50 96 h	500 mg/L: EC50 48 h Daphnia
	Desmod	lesmus subspicatus 500		Leuciscus idus static 9135 mg/L:	magna
	mg/L: E	C50 96 h Desmodesmus	s L	LC50 96 h Brachydanio rerio static	
		subspicatus			

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	
Formamide	-0.82	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

# Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales

en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations

régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC/AVV

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé

**Autres informations** Aucune information disponible.

Considérations relatives à

l'élimination

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG** 

14.1 Numéro ONUNon réglementé14.2 Désignation officielle deNon réglementé

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.5 Danger pour l'environnement

Non réglementé Sans objet

14.6. Précautions particulières à

Sans objet

prendre par l'utilisateur 14.7 Transport en vrac

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

conformément à l'annexe II de la

#### convention Marpol et au recueil IBC

DІ	
ΚI	v

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7. Transport in bulk according to

14.7. Transport in bulk according to Sans obje Annex II of MARPOL73/78 and the

**IBC Code** 

#### <u>ADR</u>

14.1 Numéro ONU Non réglementé Non réglementé 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur 14.7. Transport in bulk according to Sans objet Annex II of MARPOL73/78 and the **IBC Code** 

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7. Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the

#### IATA

**IBC Code** 

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Désignation officielle de Non réglementé transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé transport 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet 14.6. Précautions particulières à Sans objet prendre par l'utilisateur 14.7. Transport in bulk according to Sans objet

Annex II of MARPOL73/78 and the

**IBC Code** 

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

#### Union européenne

Nom chimique	Liste candidate des substances SVHC
Formamide - 75-12-7	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c
	(200-842-0)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	
Formamide	Present	
75-12-7		

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail
Sans objet

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail Sans objet.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes Sans objet

#### **Inventaires internationaux**

**TSCA** N'est pas conforme **DSL/NDSL** N'est pas conforme **EINECS/ELINCS** N'est pas conforme N'est pas conforme **ENCS IECSC** N'est pas conforme **KECL** N'est pas conforme **PICCS** N'est pas conforme AICS (Australie) N'est pas conforme

# Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende - Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme,

États-Unis)

Plafond Valeur limite maximale

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Principales références de la littérature et sources de données

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Conseil en matière de formation Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité

Préparée par Illumina Inc.

Date d'émission 01-oct.-2018

Date de révision 01-oct.-2018

Remarque sur la révision Sans objet.

Informations supplémentaires Aucune information disponible

#### Avis de non-responsabilité

Bien que la préparation de ce document ait bénéficié de toute notre attention, Illumina n'accordeaucune déclaration ni garantie de quelque nature que ce soit quant à l'exactitude ou àl'exhaustivité des informations qu'il contient. Illumina n'assume aucune responsabilité quant àl'adaptation des présentes informations ou du produit aux applications de l'utilisateur, ni quant auxconséquences de l'utilisation des présentes informations ou du produit. L'utilisateur de laprésente FDS et du produit doit déterminer lui-même l'adaptation des informations et du produit àses applications spécifiques. Dans les conditions prévues par la législation en vigueur, Illuminane saurait être tenu pour responsable des dommages ou frais de quelque nature que ce soitengendrés par la manipulation, l'utilisation, le stockage ou l'élimination du produit.

Fin de la Fiche de données de sécurité